Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20260707-D2644-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil de Coëtmieux, sous la présidence de Madame LEPAGE Christelle, 1ère adjointe, par délégation de Madame HAQUIN Laurence, Maire.

Date de la convocation : 02/07/2026

Etaient présents : HAQUIN Laurence, LEPAGE Christelle, BERTRAND Daniel, PÉCHEUR Virginie, LE MOUNIER Jean-Marie, LE GLATIN Lydie, ROHON David, KERANGUYADER Erwan, CABARET Armelle, ROUAULT Sylvie, RECAN Yoann, BERTRAND Jérôme, LE COQ Christa, ROULLIER Marie, GODIN Virginie, LEFEBVRE Tanguy, GALLO Frédéric, DUBOIS Pierre

Absents excusés : Madame PURON Muriel donne pouvoir à Madame LE COQ Christa

Secrétaire de séance : Madame PÉCHEUR Virginie

Objet : 5.3 Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant de la commune à la CLET (Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées) **D2644**

Madame LEPAGE Christelle, 1ère adjointe, informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner pour la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer un commissaire titulaire et un commissaire suppléant de la commune.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Elle est chargée de procéder à l'évaluation des charges financières dans le cadre de transferts ou de restitutions de compétences entre l'EPCI et les communes-membres. Son travail vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétences en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide. Ses conclusions font l'objet d'un rapport qui sert de support (avis consultatif) à l'assemblée communautaire pour fixer les attributions de compensation.
Par ailleurs, le Conseil communautaire ou le tiers des conseils municipaux peuvent solliciter la commission afin qu'elle produise une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.
Enfin, tous les cinq ans, le Président de l'EPCI est tenu de présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard de l'évolution des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées. Le Président peut s'appuyer sur la CLECT afin de préparer ce rapport.

A l'occasion de son renouvellement, le conseil communautaire a créé par délibération du 5 mai 2026, une CLECT pour la durée du mandat. Sa composition a été fixée comme suit : un commissaire titulaire et un commissaire suppléant par commune.

Madame LEPAGE Christelle, 1ère adjointe soumet au vote du conseil municipal la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant auprès de la CLECT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20260707-D2644-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DESIGNE**, les conseillers suivants pour représenter la commune au sein de la CLECT de Lamballe Terre et Mer :

- Commissaire titulaire : Madame HAQUIN Laurence
- Commissaire suppléant : Madame LEPAGE Christelle

VOTE : 19
- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Adjointe au Maire,
par délégation de Madame le Maire,
Christelle LEPAGE,



Secrétaire de séance
Virginie PÉCHEUR